



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2019

Soixante-quatorzième session

Point 19 a) de l'ordre du jour

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour
le développement durable et de la Conférence des Nations
Unies sur le développement durable**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 15 octobre 2019

[sans renvoi à une grande commission (A/74/L.2)]

74/4. Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Fait sienne la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale qui figure en annexe à la présente résolution.

*15^e séance plénière
15 octobre 2019*

Annexe

Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable : déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable

I

Notre engagement

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, nous sommes réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York les 24 et 25 septembre 2019 à l'occasion du Sommet sur les objectifs de développement



durable¹, afin d'examiner les progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030².

2. Nous restons fermement résolus à mettre en œuvre le Programme 2030, qui est un plan d'action pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, un plan qui vise à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et à prendre soin de notre planète et à la préserver pour les générations futures.

3. Nous soulignons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable.

4. Aujourd'hui, nous lançons une action ambitieuse et accélérée pour nous permettre de réaliser notre vision commune d'ici à 2030, et nous nous engageons à faire de la prochaine décennie une décennie d'action et de réalisations. Nous maintiendrons l'intégrité du Programme 2030, notamment en veillant à ce que des mesures ambitieuses et continues soient prises pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable dont l'échéance est prévue pour 2020.

5. Nous réaffirmons l'engagement, qui est au cœur même du Programme 2030, de ne laisser personne de côté. Nous prendrons des mesures plus concrètes pour aider les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables et en premier lieu les plus défavorisés.

6. Nous réaffirmons également les principes énoncés dans le Programme 2030 et rappelons qu'il est par nature universel et que ses objectifs et cibles, intégrés et indissociables, concilient les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

7. Nous restons résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030 ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à respecter, protéger et réaliser les droits de la personne et à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous demeurons également résolus à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays.

8. Nous sommes déterminés à donner corps à notre vision d'un monde où l'accès à une éducation inclusive et équitable de qualité, à une couverture médicale universelle et à des soins de santé de qualité, à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement, à des sources d'énergie fiables et durables et d'un coût abordable et à des infrastructures résilientes et de qualité est assuré pour toutes et tous.

9. Nous sommes conscients des difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays les plus vulnérables et, notamment, les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi que de celles qui sont propres aux pays à revenu intermédiaire, et qu'ils doivent surmonter pour parvenir au développement durable.

¹ Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable).

² Résolution 70/1.

10. Nous réaffirmons que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles contribueront de manière décisive à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances.

11. Nous réaffirmons également que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre temps. Nous nous inquiétons profondément de constater que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter partout dans le monde et demeurons vivement préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement, sont exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous soulignons à cet égard que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements constituent une priorité immédiate et urgente.

12. Nous nous engageons à bâtir un monde dans lequel l'humanité vit en harmonie avec la nature, à conserver et utiliser de manière durable les ressources marines et terrestres de notre planète, notamment en recourant à des modes de consommation et de production durables, à inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, à promouvoir la résilience, à réduire les risques de catastrophes et à mettre un terme à la dégradation des écosystèmes et à la perte de biodiversité.

13. Nous convenons qu'il faut redoubler d'efforts pour orienter et harmoniser les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 avec nos objectifs, et nous sommes déterminés à accélérer la concrétisation des engagements pris dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement³.

14. À cet égard, nous devons unir nos forces dans le cadre de partenariats durables entre États, à tous les niveaux, et avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile, le secteur privé, les universités et les jeunes.

15. Le Programme 2030 est la promesse que nous faisons aux enfants et aux jeunes d'aujourd'hui pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement et porter haut le flambeau du développement durable pour le transmettre aux générations futures.

II

Notre monde aujourd'hui

16. Nous sommes conscients des nombreux efforts déployés à tous les niveaux depuis 2015 en faveur de la réalisation de la vision du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. C'est ainsi que nous avons pu noter une forte mobilisation des pouvoirs nationaux, des municipalités, des autorités locales, de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires, des jeunes et d'autres acteurs. Nous constatons que les objectifs de développement durable sont de plus en plus incorporés dans les politiques, plans et budgets publics et dans les efforts de coopération au service du développement et nous constatons également l'intérêt et l'engagement croissants du secteur privé à l'égard de l'investissement durable. Les institutions multilatérales de développement et de financement mondiales, régionales et sous-régionales ont souscrit aux objectifs de développement durable et pris des mesures importantes pour les intégrer dans leurs activités.

17. Nous nous félicitons de l'action que mène actuellement le Secrétaire général pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement afin de mieux

³ Résolution 69/313, annexe.

aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 et nous nous engageons à continuer de soutenir sa démarche.

18. Nous saluons les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social depuis l'adoption du Programme 2030, y compris l'examen des 17 objectifs de développement durable. Les examens nationaux volontaires présentés par 142 pays témoignent de l'action menée au niveau national pour donner la priorité à l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans et politiques nationaux et pour rassembler toutes les composantes de la société autour de l'entreprise commune de réalisation du Programme 2030. Nous nous félicitons en outre des efforts déployés au niveau régional, notamment par les commissions régionales des Nations Unies et les forums régionaux sur le développement durable, ainsi que des contributions des grands groupes et de toutes les autres parties prenantes.

19. Nous prenons note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable et du *Rapport mondial sur le développement durable*, y compris les points d'entrée pour la transformation et les leviers qui ont été définis pour la mise en œuvre du Programme 2030. Nous reconnaissons les possibilités qu'offre une démarche systémique et globale, compte tenu des liens entre les objectifs et les cibles. Ces deux rapports montrent que nous avons réalisé des progrès dans certains domaines, tels que la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité néonatale et infantile ; l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau potable ; et l'élargissement de la couverture des aires protégées terrestres et marines.

20. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès accomplis dans de nombreux autres domaines. Les vulnérabilités sont nombreuses et les privations s'accroissent. D'après les évaluations, nous risquons de ne pas atteindre la cible relative à l'élimination de la pauvreté. La faim gagne du terrain. Les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles sont trop lents. Les inégalités en matière de richesse, de revenus et de chances se creusent dans les pays et entre les pays. La perte de biodiversité, la dégradation de l'environnement, le rejet de déchets plastiques dans les océans, les changements climatiques et l'augmentation des risques de catastrophes se poursuivent à un rythme qui peut avoir des conséquences désastreuses pour l'humanité.

21. Nous savons également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle d'une importance majeure pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination.

22. L'extrémisme violent, le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les flux financiers illicites, les menaces sanitaires mondiales, les crises humanitaires et les déplacements forcés de populations risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis ces dernières décennies au titre du développement.

23. Dans de nombreuses régions du monde, les conflits et l'instabilité ont perduré ou se sont intensifiés et les catastrophes naturelles sont devenues plus fréquentes et plus intenses, causant des souffrances humaines indicibles et compromettant la réalisation des objectifs de développement durable. Notre aptitude à prévenir et à résoudre les conflits et à bâtir des sociétés résilientes, pacifiques, justes et inclusives s'est souvent révélée fragmentée et insuffisante.

III

Notre appel à une action accélérée

24. Nous considérons que l'action doit être accélérée d'urgence à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes, afin de réaliser la vision et les objectifs du

Programme 2030. Nous soulignons également la nécessité d'une action concertée entre toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴, le Nouveau Programme pour les villes⁵, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁶, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024⁷ et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)⁸. Nous reconnaissons l'existence de synergies entre la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris⁹.

25. Nous nous félicitons des mesures volontaires que les dirigeants se sont engagés à prendre lors du Sommet sur les objectifs de développement durable et tout au long de cette semaine de réunions de haut niveau.

26. Nous prions le Secrétaire général, dans le cadre de la suite donnée au Sommet sur les objectifs de développement durable et aux rapports sur les progrès accomplis au titre de la réalisation de ces objectifs, et dans la perspective du Sommet marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, d'amener les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes à trouver des solutions et à accélérer les mesures visant à combler les lacunes systémiques décelées dans la mise en œuvre, au moment où nous nous engageons dans une décennie décisive du Programme 2030. Nous invitons également le Secrétaire général à donner, chaque l'année à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale, un coup de projecteur sur des actions mobilisatrices menées aux fins de la réalisation de ces objectifs.

27. Pour manifester notre détermination à mettre en œuvre le Programme 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable, nous nous devons de faire davantage et d'agir plus vite. À cette fin, nous nous engageons à :

a) **Ne laisser personne de côté** : nous mettrons l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables dans nos politiques et nos actions. Les personnes vulnérables doivent être autonomisées. Parmi celles et ceux dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 figurent les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les autochtones, les réfugiés, les déplacés et les migrants. Nous comptons nous assurer que les objectifs et les cibles sont atteints par toutes les nations et tous les peuples et par toutes les couches de la société, et nous veillerons à venir d'abord en aide aux plus défavorisés. Nous nous engageons à prendre des mesures ciblées et accélérées pour éliminer tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques qui entravent l'égalité des sexes et l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles ainsi que la réalisation et l'exercice de leurs droits fondamentaux ;

b) **Mobiliser un financement adéquat et bien ciblé** : pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable, les gouvernements, le secteur privé et les autres parties prenantes doivent se montrer plus ambitieux dans la mobilisation des ressources intérieures, publiques et privées, renforcer l'environnement propice aux investissements durables et honorer leurs engagements

⁴ Résolution 69/283, annexe II.

⁵ Résolution 71/256, annexe.

⁶ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. II.

⁷ Résolution 69/137, annexe II.

⁸ Résolution 69/15, annexe.

⁹ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

au titre de la coopération internationale pour le développement. Nous veillerons à ce que les politiques et les actions permettent d'aider en premier les plus défavorisés, en visant l'inclusion financière et en améliorant la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, y compris des entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes. Nous nous attacherons également à nous fixer des objectifs plus ambitieux en matière de moyens non financiers de mise en œuvre, notamment en soutenant un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, non discriminatoire et équitable, sachant que le commerce international est un moteur du développement ;

c) **Renforcer la mise en œuvre au niveau national** : nous nous engageons à rendre nos initiatives nationales pour la mise en œuvre du Programme 2030 plus ambitieuses, dans le respect des processus nationaux, les pays devant conserver la maîtrise de ces processus. Pour ce faire, nous nous emploierons activement à intégrer le Programme 2030 dans nos instruments de planification nationale, nos politiques, nos stratégies et nos cadres de financement ;

d) **Renforcer les institutions en vue de solutions plus intégrées** : nous mettrons résolument en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et veillerons à ce que les processus décisionnels soient plus réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs. Nous nous efforcerons de donner aux institutions nationales les moyens de mieux tenir compte des liens, des synergies et des compromis entre les objectifs et les cibles grâce à une démarche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics à même d'apporter des changements transformateurs dans la gouvernance et les politiques publiques et d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable ;

e) **Renforcer l'action locale pour accélérer la mise en œuvre** : nous nous engageons à autonomiser et à appuyer les villes, les autorités et les communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Nous sommes également conscients du rôle crucial qu'elles jouent dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

f) **Réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience** : nous nous engageons à poursuivre les politiques, les investissements et les innovations nécessaires afin de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience des pays, des économies, des communautés et des individus face aux chocs et aux catastrophes d'ordre économique, social et environnemental ;

g) **Relever les défis par la coopération internationale et renforcer le partenariat mondial** : nous reconnaissons que la nature intégrée des objectifs de développement durable appelle une action mondiale. Nous renouvelons notre engagement en faveur du multilatéralisme, afin de trouver de nouvelles façons de travailler ensemble et de veiller à ce que les institutions multilatérales évoluent au rythme des changements rapides qui se produisent. Nous nous engageons à trouver des solutions justes et pacifiques aux différends et à respecter le droit international et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris le droit des peuples à l'autodétermination et l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États ;

h) **Tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation en mettant davantage l'accent sur la transformation numérique au service du développement durable** : nous encouragerons la recherche, les initiatives de renforcement des capacités, les innovations et les technologies en vue de faire progresser les objectifs de développement durable et favoriserons l'utilisation de données scientifiques pour assurer la transition vers le développement durable. Nous encouragerons et soutiendrons une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long

de la vie pour faire en sorte que tous les enfants, les jeunes et les adultes acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour façonner des sociétés plus résilientes, inclusives et durables, capables de s'adapter à l'évolution rapide des technologies. Nous favoriserons la coopération internationale pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés d'accès aux technologies et à l'éducation ;

i) **Investir dans les données et statistiques relatives aux objectifs de développement durable** : nous nous engageons à renforcer nos capacités statistiques nationales pour combler les lacunes observées dans les données sur les objectifs de développement durable afin de permettre aux pays de fournir en temps voulu des données et des statistiques ventilées de qualité et fiables et à intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans nos systèmes de suivi et de communication de l'information. Nous favorisons la coopération internationale visant le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement, en particulier les pays les plus vulnérables, qui ont le plus de mal à recueillir, à analyser et à utiliser des données et des statistiques fiables ;

j) **Renforcer le forum politique de haut niveau** : nous nous engageons à procéder à un examen ambitieux et efficace de la structure et des aspects organisationnels du forum politique de haut niveau ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelle mondiale à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale en vue de mieux combler les lacunes qui ont été constatées et de faire ce qu'il faut pour surmonter les difficultés, notamment en matière de financement, et ce pour renforcer davantage le caractère effectif et participatif de ce forum intergouvernemental et encourager les États à profiter des examens nationaux volontaires pour apprendre les uns des autres. Nous nous engageons également à poursuivre nos efforts visant à faire connaître le Programme 2030 au public mondial afin de le sensibiliser et de susciter une action accélérée.

28. Nous savons quel monde nous voulons. Nous nous engageons à intensifier nos efforts communs, dès à présent et au cours de la prochaine décennie, pour concrétiser cette vision d'ici à 2030. Des changements rapides sont possibles et les objectifs restent à portée de main si nous acceptons volontiers la transformation et accélérons leur réalisation.